



CHARTRE D'ENGAGEMENT DES LICENCIÉ(E)S ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CLUB

PRÉAMBULE

En adhérant au Bron Basket Club, vous adhérez à une association sportive loi 1901 qui est gérée par des bénévoles. Le Bron Basket Club utilise des installations sportives mises à sa disposition par la Ville de Bron.

La prise d'une licence au Bron Basket Club implique l'acceptation du règlement intérieur et de la charte d'engagement propre à l'association, le comité directeur du Bron Basket Club peut sanctionner tout manquement à ce règlement ou à la charte d'engagement.

LES ENTRAÎNEMENTS

Entraînements obligatoires

Suivant le projet sportif du club, chaque équipe engagée en compétition bénéficie de deux ou plusieurs entraînements hebdomadaires obligatoires. Dans un souci de respect des autres membres de l'équipe, l'entraîneur doit être prévenu d'une absence justifiée.

Horaires des entraînements

La ponctualité est une forme de respect des autres. Ainsi, l'entraîneur s'engage à respecter les horaires des entraînements. En cas d'absence ou de retard, il s'engage à prévenir les membres de l'équipe.

De même, chaque licencié s'engage à être présent à l'heure du début de l'entraînement avec une tenue de sport adaptée.

Accès aux entraînements

L'accès aux installations sportives de la Ville de Bron ne peut se faire qu'en présence d'un responsable du Bron Basket Club et cela comme indiqué dans le règlement des installations sportives de la Ville de Bron. Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leurs enfants pénétrer dans les installations sportives.

Matériel d'entraînement

Le matériel d'entraînement mis à disposition des entraîneurs par le Bron Basket Club est la propriété du club.

Chaque entraîneur et membre de l'équipe s'assurera du rangement mais aussi de l'état du matériel qu'il aura sorti.

LES MATCHS

La tenue de jeu

Le Bron Basket Club met une tenue de jeu à la disposition de chaque licencié(e), uniquement dans le cadre de la compétition : chaque équipe est responsable de la totalité des tenues de jeu mises à sa disposition par le club en début de saison. Les parents et l'entraîneur en assurent la distribution et le lavage.

Présences aux matchs

La présence aux compétitions est obligatoire pour une équipe qui est engagée en championnat. Dans un souci de respect, toute absence doit être justifiée et signalée à l'entraîneur le plus tôt possible. L'entraîneur établit la liste des joueurs sélectionnés pour le match du week-end.

Arbitrage et tenue des tables de marque

La participation des joueurs et joueuses mais aussi des entraîneurs à l'arbitrage et à la tenue de la table de marque est obligatoire et cela au minimum deux fois dans une année par licencié(e). Les parents des joueurs et joueuses sont aussi sollicités pour la tenue de la table de marque lorsqu'ils sont formés. Toute personne indisponible et n'ayant pas précisé son absence au répartiteur peut s'exposer à des sanctions.

Matchs à l'extérieur

Les parents des joueurs sont sollicités pour assurer le transport des membres de l'équipe. Les conducteurs sont responsables de ceux qu'ils transportent. Ils s'engagent donc à respecter le code de la route.

DIVERS

Rôle des parents référents

Chaque équipe désigne un parent référent en début de saison. Le parent référent de l'équipe est le relai de l'entraîneur auprès des autres parents mais aussi le relai des autres parents auprès de l'entraîneur et du Comité Directeur du Bron Basket Club.

Les parents référents peuvent faire parvenir des informations qu'ils souhaitent faire connaître au Comité Directeur du Bron Basket Club.

Le parent référent de l'équipe gère les tours de lavage des tenues de match mais aussi les déplacements de l'équipe et s'assure de la présence d'un nombre suffisant de véhicules. Le parent référent de l'équipe assure la communication aux autres parents des événements organisés par le Bron Basket Club.

Chaque parent de l'équipe s'engage à respecter le rôle et le travail de son parent référent afin de faciliter la bonne entente et le bon fonctionnement interne de l'équipe.



Respect des choix des dirigeants

Les parents s'engagent à respecter les options sportives prises par les cadres techniques pour l'ensemble de la saison ou pour un match.

Respect des autres

Les joueurs du Bron Basket Club, ainsi que leurs parents et ceux qui les accompagnent, s'engagent à respecter les décisions prises par les arbitres, les entraîneurs et les dirigeants du club mais aussi les adversaires.

Sanctions

Tout joueur ou entraîneur s'étant vu infliger une faute technique ou disqualifiante devra arbitrer un match de jeunes dans le mois suivant la faute sous peine de suspension de match. Pour les fautes techniques ou disqualifiantes supplémentaires au cours de la saison et par suite d'une décision du comité directeur du Bron Basket Club, tout joueur ou entraîneur devra, en plus du match à arbitrer, s'acquitter du montant de l'amende infligée au Bron Basket Club, frais de dossier inclus, dans le mois suivant la faute sous peine de suspension de match.

Pour toute faute technique / disqualifiante avec rapport ou suspension par les organismes compétents, tout joueur ou entraîneur devra s'acquitter du montant de l'amende infligée au club, frais de dossier inclus, dans le mois suivant la faute sous peine de suspension de match.

Hygiène

Il est fortement conseillé de prendre une douche après chaque entraînement et chaque match. Il est demandé de laisser les installations sanitaires et les vestiaires aussi propres que possible.

Vols

Le Bron Basket Club décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels. Il est donc conseillé de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et des compétitions.

Autorisation de publication de photographie

L'adhésion à l'association sportive Bron Basket Club implique l'autorisation de diffuser les photographies prises lors de manifestations, fêtes, voyages, entraînements, championnats, etc..., sur lesquelles figurent les licencié(e)s ou leurs parents.

Ces photographies peuvent être diffusées sur le site internet de l'association Bron Basket Club ou sur tout autre support du Bron Basket Club.

Cette autorisation est valable pour une durée illimitée et pourra être révoquée par l'intéressé, à tout moment, par courrier recommandé adressé au Président du Bron Basket Club.

La présente autorisation est incessible, et ne s'applique qu'aux différents supports du Bron Basket Club.

AUTORISATION POUR ADHÉRENT MINEUR SEULEMENT

En tant que parent d'un licencié mineur, vous :

- Déchargez le Bron Basket Club de toute responsabilité en cas d'accident survenu à votre enfant ou causé par lui dans le cadre des activités de l'association sportive alors que vous ne l'avez pas conduit vers son entraîneur et que vous ne vous êtes pas assuré(e) de la présence de ce dernier au gymnase ou sur le lieu de rendez-vous lors des rencontres ou autres activités.
- Autorisez le transport de votre enfant dans un véhicule conduit par d'autres personnes que vous pour aller sur les lieux des activités organisées par l'Association.
- Autorisez les responsables du Bron Basket Club à faire prodiguer, en cas de blessure ou tout état nécessitant une prise en charge médicale urgente, les soins immédiats nécessaires à son état auprès de l'autorité médicale compétente la plus proche.
- Prenez note que les informations recueillies par le Bron Basket Club dans le cadre du dossier d'inscription de votre enfant sont nécessaires à son adhésion, qu'elles font l'objet d'un traitement informatique destinées au secrétariat du Bron Basket Club. En application des articles 39 et suivant la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations le concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, vous pouvez vous adresser au secrétariat du Bron Basket Club.
- Vous engagez à respecter les options sportives prises par les cadres techniques pour l'ensemble de la saison ou pour un match.
- Comprenez que si votre enfant mineur se voit infliger une faute technique ou disqualifiante, il devra arbitrer un match de jeunes dans le mois suivant la faute sous peine de suspension de match. Pour les fautes techniques ou disqualifiantes supplémentaires au cours de la saison et par suite d'une décision du comité directeur du Bron Basket Club, tout joueur devra, en plus du match à arbitrer, s'acquitter du montant de l'amende infligée au Bron Basket Club, frais de dossier inclus, dans le mois suivant la faute sous peine de suspension de match.